

Trente ans après Beijing

Les femmes en migration cherchent toujours à être incluses dans l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes

Un document d'information
sur la situation des femmes migrantes
à l'occasion du 30e anniversaire
du Programme d'action de Beijing

Mars 2025



www.womeninmigration.com



wimninfo@womeninmigration.org





Table des matières

Résumé.....	01
Introduction.....	02
Le Moment.....	03
Contexte :	
Les migrations dans le PAB.....	07
La migration, clé de l'équité et de l'égalité.....	13
Migration dans les 12 domaines thématiques de la PAB.....	14
La voie à suivre.....	19
Recommandations aux gouvernements.....	20
Recommandations à la Commission des Nations unies sur le statut des	23
Conclusion.....	23
Notes de fin.....	24



Résumé

La déclaration et le programme d'action de Beijing (1995), adoptées par 189 États membres lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, ont constitué une étape importante pour les femmes et les jeunes filles du monde entier. Depuis, les organisations féministes et de la société civile ont poussé l'agenda plus loin, en apportant une critique de la mondialisation néolibérale, une approche féministe de la politique macroéconomique et une perspective de justice environnementale pour redresser les inégalités existantes.

Bien que le programme reconnaisse certains défis auxquels sont confrontées les femmes migrantes, elle ne dispose pas d'un cadre global pour aborder les facteurs systémiques qui motivent la migration et son intersection avec d'autres formes de discrimination. Malheureusement, la migration est restée un domaine peu abordé. Trente ans plus tard, face à la montée du populisme nationaliste, la migration doit occuper une place centrale dans le travail collectif des parties prenantes pour faire avancer le PAB.

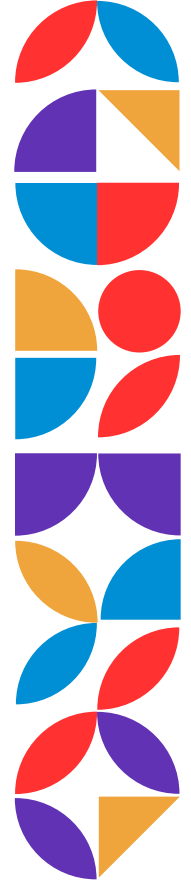
Le programme du réseau Women in Migration Network (WIMN) met en lumière les formes d'oppression croisées auxquelles les femmes en situation de migration sont confrontées, notamment le sexe, la race, la classe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, la religion, les aptitudes et la nationalité. En 2024, le WIMN a réuni des femmes de la base du monde entier pour œuvrer à l'élaboration d'une politique migratoire féministe intersectorielle qui affirmera leurs droits et prendra en compte leurs réalités. Ce travail se poursuit dans le contexte des bouleversements socio-économiques, climatiques et violents dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Cette note d'information rassemble les voix des femmes migrantes dans l'analyse des conditions systémiques qui exacerbent le rétrécissement de l'espace civique et l'augmentation de l'instabilité. Il s'agit notamment des impacts des programmes néolibéraux, des politiques nationalistes anti-migrants, des catastrophes induites par le changement climatique - telles que les sécheresses, les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes - ainsi que des guerres et des conflits armés.

Collectivement, nous tissons des liens entre les 12 domaines d'intérêt critique de le programme d'action de Beijing et les réalités de la migration qui doivent être prises en compte. En proposant une série de recommandations aux États membres et à la Commission de la condition de la femme, nous affirmons que les ignorer limitera considérablement l'efficacité des efforts déployés pour parvenir à l'équité et à l'égalité entre les sexes. Il est essentiel d'intégrer les considérations relatives à la migration dans tous les aspects du PAB et d'élaborer des politiques qui respectent non seulement les droits humains des femmes migrantes, mais aussi ceux de toutes les femmes et, par la suite, ceux du monde entier.



Introduction



L'année 2025 marque le 30e anniversaire du programme d'action de Beijing (PAB). Elle coïncide avec une résurgence de l'autoritarisme et une érosion des normes démocratiques. Alors que les coups d'État militaires, les guerres violentes et les catastrophes climatiques d'origine humaine se multiplient, provoquant et augmentant le déplacement et la dépossession des pauvres dans le monde, nous devons identifier les causes systémiques de ces réalités. La révision de Beijing+30 et la revitalisation de la Commission de la condition de la femme (CCF) sont l'occasion de contrer le retour de bâton contre les droits des femmes.

Les cinq examens précédents du PAB, ainsi que les espaces alternatifs engagés dans sa promotion, archivent l'histoire de différentes approches de l'élaboration des politiques. Les différences s'expriment en matière de tension entre les remèdes axés sur les services et les approches systémiques intersectionnelles, et de négociation entre les acteurs étatiques et non étatiques dans l'élaboration de l'agenda mondial de l'équité entre les sexes.

À l'issue du 6e examen du 30e anniversaire du PAB, la migration doit être au cœur de nos revendications, en reconnaissant son caractère impératif et transversal dans les 12 domaines critiques, tout en abandonnant les approches protectionnistes du passé. Seule une telle approche peut inclure toutes les femmes dans l'engagement pour les droits de l'homme universels et construire une alliance unie pour défier les vents de la montée mondiale du populisme et des politiques régressives.



I. Le moment

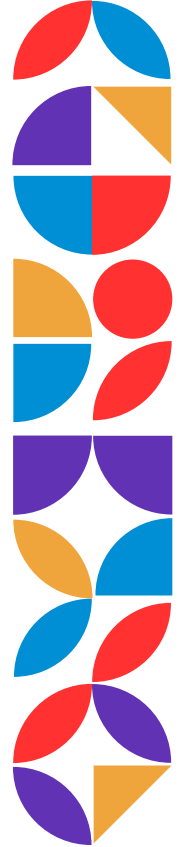
Le PAB (1995) est un document historique au service de l'égalité des sexes et des droits de l'homme. Pourtant, alors que la migration est un élément central dans la réalisation des droits des femmes et des personnes de sexe différent, le programme aborde la question de manière incohérente et ne s'attaque pas aux facteurs de la migration.

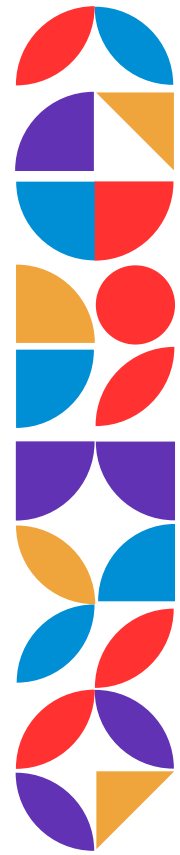
L'examen de Beijing +25 (2020) a reflété les efforts des défenseurs de l'égalité des sexes pour contrer les réactions négatives, ainsi que les changements dans l'état mondial de l'économie et du travail, les régimes frontaliers et les systèmes de santé associés à la pandémie de COVID-19. À l'époque, l'auteure et activiste Arundhati Roy a fait remarquer que les pandémies ont historiquement forcé les gens à imaginer notre monde à nouveau - qu'il s'agissait d'un portail que nous ne devons pas franchir avec les carcasses des préjugés et de la violence[i]. Pourtant, une demie-décennie plus tard, après une série de reculs en matière de droits, le monde continue d'être accablé par l'avarice de son économie, la haine de ses politiques, la privation des droits de ses sociétés, la détention et l'expulsion de ses migrant.es, la déstabilisation de ses démocraties et la criminalisation de ses pauvres.

En ce 30e anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Beijing, les droits de l'homme sont en déclin. Ce qui prouve que leur nature « inaliénable » ne sert pas de boussole à l'action politique et à l'élaboration des politiques. Le pouvoir du système multilatéral et le droit international

...le monde continue d'être accablé par l'avarice de son économie, la haine de ses politiques, la privation des droits de ses sociétés, la détention et l'expulsion de ses migrant.es, la déstabilisation de ses démocraties et la criminalisation de ses pauvres.

lui-même sont également en déclin. La pandémie a donné à plusieurs gouvernements l'occasion de réduire l'espace civil, d'annoncer des états d'extrême urgence et de renforcer le maintien de l'ordre et la surveillance. Ce phénomène ne s'est pas limité aux frontières nationales, mais les a transcendées pour atteindre les espaces internationaux, les protocoles





régionaux et les territoires de transit. Les migrant.es en particulier, se sont retrouvé.es bloqué.es dans les zones frontalières, sans recours et criminalisé.es, tout comme les organisations de la société civile qui leur venaient en aide, les politiques relatives à la traite des êtres humains et au trafic de migrants étant volontairement confondues.

Lorsque la pandémie a commencé à s'estomper, de nombreux gouvernements ne se sont plus cachés derrière l'exception de santé publique, révélant ainsi leur nature répressive, tandis que de nombreux citoyens ont réagi à l'insécurité économique en adoptant des réponses xénophobes et autoritaires. Le nativisme extrême, le déni du climat, la xénophobie accrue, les politiques anti-immigration et le conservatisme en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs ont fait surface, parallèlement à la misogynie institutionnalisée, à la discrimination à l'encontre des personnes queer, des Noirs et des personnes autochtones de couleur, entre autres symptômes annonçant la montée en puissance de l'autoritarisme.

En utilisant une rhétorique populiste, les gouvernements autoritaires prétendent représenter un « peuple », faisant écho à des précédents historiques où les griefs économiques sont utilisés comme arme pour l'exclusion. En fabriquant et en reproduisant des antagonismes entre « nous et eux », citoyens et migrant.es, néolibéralisme et droits de l'homme, les régimes tentent de délégitimer les programmes féministes progressistes, affirmant qu'ils ne s'adressent pas à la « personne moyenne » et qu'ils sont

En utilisant une rhétorique populiste, les gouvernements autoritaires prétendent représenter un « peuple », faisant écho à des précédents historiques où les griefs économiques sont utilisés comme arme pour l'exclusion.

éloignés du peuple. Le populisme a été mobilisé en utilisant l'anxiété, enracinée dans la peur de l'instabilité économique et de la désintégration du tissu social - prétendument provoquée par les immigrant.es.

Dans le même temps, le nombre de personnes déplacées a augmenté dans le monde entier. Ces dernières années ont été marquées par une tendance mondiale inquiétante au recul de la démocratie, caractérisée par une recrudescence des coups d'État militaires[i], des prises de pouvoir autoritaires, des interventions, des conflits armés et de l'érosion des libertés

civiles. De l'Afrique de l'Ouest à l'Asie du Sud-Est, des juntes militaires se sont emparées du pouvoir, réprimant souvent violemment les dissident.es. Dans le même temps, les dirigeant.es élu.es de divers pays ont consolidé leur pouvoir par des moyens démocratiques et non démocratiques, notamment en sapant la représentativité des démocraties au profit de l'élite politique, en pratiquant le charcutage électoral, en manipulant les élections, en supprimant l'opposition et en démantelant les institutions démocratiques. Cette érosion des normes démocratiques constitue une menace importante pour la vie humaine, la stabilité mondiale et, en particulier, les droits des migrant.es.

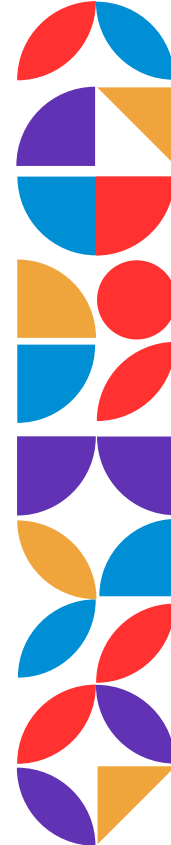
Les guerres et les conflits armés continuent de faire des ravages dans la vie des populations, en particulier chez les femmes, les jeunes filles, les migrant.es et d'autres groupes démographiques qui souffrent déjà de vulnérabilités systémiques et disproportionnées en matière de revenus, de statut socio-économique et de diverses formes de discrimination qui entravent l'accès à la vie et aux moyens de subsistance.

Si le climato-scepticisme nie ces inquiétantes crises d'origine humaine, il nie également leur impact disproportionné sur les communautés marginalisées du Sud, qui ne disposent souvent pas des ressources nécessaires pour s'adapter et se relever.

Outre les déplacements provoqués par les guerres et les conflits armés, la multiplication des catastrophes liées au climat - avec plusieurs types d'événements extrêmes survenus dans le monde entier - a contribué à la précarité des familles à faibles revenus, des femmes et des filles marginalisées, et des populations du Sud, qui supportent un fardeau disproportionné en ce qui concerne l'impact sur le climat.

La déforestation à grande échelle au profit de l'agriculture, l'exploitation forestière et l'extraction minière contribuent au changement climatique en libérant du dioxyde de carbone et en perturbant le cycle des pluies. Elle entraîne également l'érosion des sols, la désertification et la perte de biodiversité, ce qui a un impact sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations locales. La pollution industrielle, en particulier celle provenant des industries à combustibles fossiles, contribue de manière





significative aux émissions de gaz à effet de serre. La pollution de l'air et de l'eau a également des effets directs et dévastateurs sur la santé humaine et l'environnement dans de nombreuses régions du monde, avec un impact plus important dans les pays du Sud, perturbant ainsi constamment les vies et provoquant une augmentation des déplacements.

L'extraction non durable de l'eau pour l'agriculture, l'industrie et la consommation urbaine épuise les réserves d'eau souterraine, ce qui entraîne une pénurie en eau, une baisse de la productivité agricole et des conflits pour l'accès à l'eau. Dans le même temps, une vague de chaleur record dans l'Arctique en juin 2020 a entraîné une fonte rapide des glaces et contribué à l'élévation du niveau de la mer, menaçant les communautés riveraines^[i]. En 2023, une vague de chaleur mondiale a touché de nombreuses régions du monde. Celles-ci ont enregistré des températures record. Ces phénomènes d'origine humaine ont entraîné la destruction de maisons et de moyens de subsistance, provoquant une augmentation des déplacements internes et des migrations transfrontalières.

Si le climato-scepticisme nie ces inquiétantes crises d'origine humaine, il nie également leur impact disproportionné sur les communautés marginalisées du Sud, qui ne disposent souvent pas des ressources nécessaires pour s'adapter et se relever. Ces populations, qui ont le moins contribué à ce problème, en subissent les conséquences les plus lourdes. Les régimes qui se sont hissés au pouvoir grâce à des discours populistes opèrent par déni : ils nient les impacts sexospécifiques des crises sur les femmes et les filles qui font les frais de l'acquisition et du rationnement de la nourriture en cas de famine, d'insécurité alimentaire, de conflits armés et de guerres. Ils nient l'interconnexion de la crise climatique avec les systèmes extractifs, coloniaux et patriarcaux de gouvernance et de production, ainsi que leur responsabilité dans la promotion des conflits à l'étranger. Ils refusent l'accès à un abri, à un travail décent, à des services publics favorisant l'égalité, à une vie décente et à des voies de migration dignes au nombre croissant de personnes déplacées. Pire encore, ils utilisent les catastrophes mêmes qu'ils ont fabriquées pour appeler les citoyens à « se tenir du côté de la patrie ». La réponse a été le recul des droits. Parmi ceux-ci, la privatisation des services publics a alourdi le fardeau des femmes qui doivent fournir des soins non rémunérés à la maison et dans la communauté, et a affaibli leurs droits du travail dans le secteur des soins rémunérés.

Cette réalité actuelle donne à réfléchir, mais ne doit pas devenir un obstacle. Les mouvements sociaux et la société civile y répondent par un travail incessant contre le retour de bâton.



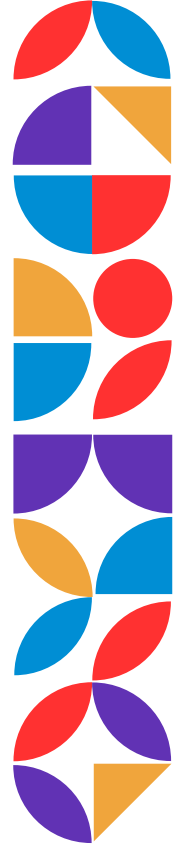
II. Contexte

Les migrations dans le programme d'action de Beijing

Les travailleuses migrantes sont apparues dans le document de le [programme d'action de Beijing \(1995\) \(PAB\)](#) par le biais d'une brève mention de questions particulières liées aux migrations internes et externes qui ont un impact significatif sur les femmes et les filles, exacerbant souvent les inégalités déjà existantes. Le [programme](#) fait référence en particulier à la protection des femmes contre l'exploitation et la violence, à leur accès à l'éducation et à l'emploi, et à l'élimination des pratiques discriminatoires, reconnaissant le lien entre la migration et d'autres domaines critiques tels que la pauvreté, la santé et la violence à l'égard des femmes[i]. Le document n'aborde pas les facteurs de la migration, notamment les politiques d'ajustement structurel, les économies de marché néolibérales et les programmes soutenus par les pays d'origine pour favoriser la croissance des envois de fonds, entre autres facteurs définissant l'infrastructure par laquelle les femmes, les filles et leurs familles migrent. Au lieu de cela, le document fait référence aux femmes migrantes, aux réfugiées et aux victimes de la traite des êtres humains en utilisant le langage de la protection et en plaidant en faveur d'une politique sensible au genre.

Bien que les appels à des approches politiques « sensibles au genre » aient pu être révolutionnaires à l'époque, le fait d'ignorer les dynamiques et les structures de pouvoir qui produisent et maintiennent ces vulnérabilités, telles que les marchés du travail néolibéraux et les politiques de criminalisation dans le cadre de la migration, a laissé de grandes lacunes. L'approche consistant à protéger les femmes a laissé les femmes migrantes sur leur faim : non pas leur protection individuelle, mais la promotion de leurs droits.

Le [document final de Beijing+5 \(2000\)](#) a reconnu des défis en matière de droits des femmes qui étaient auparavant absents, notamment en ce qui concerne l'accès des femmes aux espaces de prise de décision, la nécessité d'une analyse sexospécifique de la politique macroéconomique et les engagements nécessaires à la lumière des progrès technologiques. Le document final de 2000 reflétait la crise du VIH, l'intensification de la mondialisation néolibérale dans les pays du Sud - y compris la crise de la dette, les programmes d'ajustement structurel du FMI (déréglementation, coupes budgétaires dans le secteur public et politiques de développement axées sur l'exportation) - et la poussée vers la libéralisation du commerce après la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995.

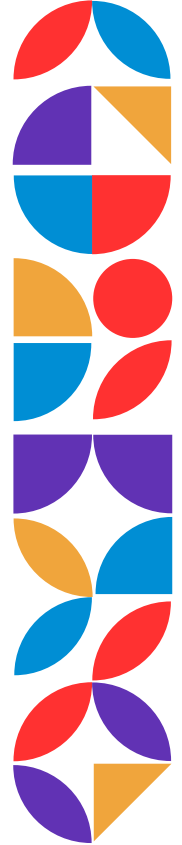


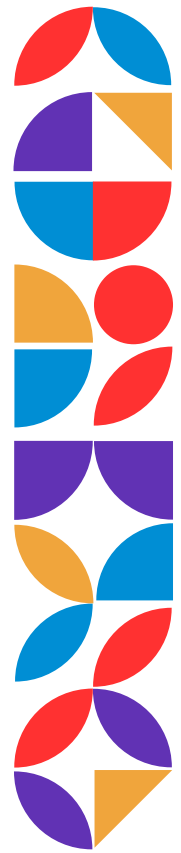
Une puissante campagne menée par certains gouvernements du Sud et alliés de la société civile a réussi à inclure des références importantes à l'impact négatif de la « mondialisation », lançant ainsi un appel précieux en faveur d'une politique macroéconomique féministe. Bien qu'il s'agisse là d'importants facteurs de migration, le document ne mentionne pas explicitement la migration dans ce contexte.

La reconnaissance des multiples formes de discrimination constitue une avancée significative dans le document final de 2000. Il s'agit là d'un premier pas vers des approches féministes intersectionnelles, qui reconnaissent la diversité de l'expérience des femmes et les multiples oppressions qu'elles subissent d'un point de vue systémique. Il s'agit d'un point de référence pour les féministes qui s'appuient sur des années d'efforts d'organisation.

Le programme d'action reconnaît que les femmes se heurtent à des obstacles à la pleine égalité et à la promotion en raison de facteurs tels que la race, l'âge, la langue, l'appartenance ethnique, la culture, la religion ou le handicap, le fait d'être une femme autochtone ou d'avoir un autre statut. De nombreuses femmes rencontrent des obstacles spécifiques liés à leur situation familiale, notamment en tant que parents isolés, et à leur statut socio-économique, y compris leurs conditions de vie dans les zones rurales, isolées ou pauvres. Des obstacles supplémentaires existent également pour les femmes réfugiées, les autres femmes déplacées, y compris les femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que pour les femmes immigrées et les femmes migrantes, y compris les travailleuses migrantes. De nombreuses femmes sont également particulièrement touchées par les catastrophes environnementales, les maladies graves et infectieuses et les diverses formes de violence à l'égard des femmes.[i]

Bien que les appels à des approches politiques « sensibles au genre » aient pu être révolutionnaires à l'époque, le fait d'ignorer les dynamiques et les structures de pouvoir qui produisent et maintiennent ces vulnérabilités, telles que les marchés du travail néolibéraux et les politiques de criminalisation dans le cadre de la migration, a laissé de grandes lacunes.





Un autre développement digne d'intérêt a été la réflexion de l'Assemblée générale sur les progrès de la participation accrue des femmes dans le marché du travail[i] comme un faux indicateur qui cachait la persistance du fossé entre les sexes et la prédominance du travail informel et non rémunéré pour les femmes.

Dans le même temps, le document final n'a pas répondu à un certain nombre de priorités essentielles des organisations de défense des droits de la femme :

- Tout d'abord, les tentatives de renforcement des droits sexuels et reproductifs des femmes, en particulier en ce qui concerne l'avortement, se sont heurtées à l'opposition farouche des gouvernements conservateurs et n'ont abouti à aucun changement, bien que le document final ait finalement réaffirmé le langage existant sur les droits humains des femmes, y compris leur droit à contrôler leur sexualité, et qu'il ait reconnu l'impact significatif du VIH/SIDA sur les femmes. [ii]
- **Deuxièmement, en s'appuyant sur les efforts du PAB pour aborder brièvement la question de la migration, une formulation a été ajoutée pour défendre les droits humains des femmes, y compris leur droit à la liberté de circulation, à la protection contre l'exploitation et la violence, et à l'accès à la justice** dans leur contexte local et tout au long du cycle de migration, en soulignant l'importance de la coopération internationale. [iii] Beijing +5 a considéré la migration dans le contexte des droits du travail et a mis l'accent sur l'exploitation des femmes migrantes dans l'économie informelle, notamment dans le secteur du travail domestique. La référence à la migration dans les recommandations affirme les droits de toutes les femmes migrantes, mais appelle seulement à des politiques « pour répondre aux besoins spécifiques des femmes migrantes en situation régulière ». [iv]

Le document final appelle également à l'intégration des femmes migrantes dans la vie sociale, économique et culturelle de leur pays d'accueil, tout en respectant leurs identités culturelles et religieuses. Les références culturelles ont été signalées par les organisateur.trices féministes comme une arme à double tranchant : alors que l'engagement en faveur de l'intégration culturelle des migrants promet un meilleur accès aux espaces de vie, de travail et de loisirs dans les pays de destination, le langage sur les identités culturelles risque de renforcer les stéréotypes et les binaires entre le soi et l'autre, ou entre le national et le migrant.



- **Troisièmement, et c'est peut-être le point le plus important, les mouvements de femmes et les organisations de la société civile ont exigé l'engagement de ressources financières** en faveur d'objectifs, d'indicateurs et de jalons concrets assortis d'échéances, afin de faire passer l'accord du papier à la réalité.[i] Cependant, la demande de faire passer des accords internationaux non contraignants à une action politique dans un délai concret n'a pas été satisfaite dans une large mesure.

Peu de progrès ont été réalisés en matière de migration lors de l'examen de Beijing +10 (2005). Le document reconnaît la traite des êtres humains et le travail forcé, en mettant l'accent sur l'emploi informel et les voies de migration informelles. En outre, la tendance à penser à la protection des femmes plutôt qu'à leurs droits ou aux causes systémiques de leur situation a fait un retour en force.

L'examen de Beijing +15 (2010) a fait brièvement référence aux « luttes disproportionnées auxquelles sont confrontés les groupes vulnérables, y compris les femmes migrantes », telles que l'augmentation de la pauvreté, l'accès à l'alphabétisation juridique, le caractère inabordable des recours juridiques et le manque d'accès aux technologies de l'information et de la communication. Il a noté que plusieurs pays avaient modifié leurs lois pour offrir des voies de résidence aux survivants de la traite, améliorer la collecte de données sur la migration, la violence à l'égard des travailleuses domestiques migrantes disproportionnée, la création de procédures d'asile tenant compte des spécificités de chaque sexe et la nécessité de prendre des mesures plus énergiques contre la violence à laquelle sont confrontées les travailleuses domestiques migrantes. Elle souligne les libertés fondamentales des femmes migrantes et appelle à la mise en place d'un cadre d'intégration pour les réfugiés.

La Déclaration politique de Beijing+20 (2015) ne mentionne pas la migration mais fait référence aux droits de « toutes les femmes et des filles ». Le rapport du Secrétaire général (2015) se contente de noter la nécessité de services de qualité pour les femmes migrantes et de faire référence aux efforts nationaux en matière d'inclusion des migrants - soit deux mentions de la migration !

L'examen de Beijing +25 (2020) a finalement opéré un changement paradigmatique dans le discours en introduisant le langage de l'intersectionnalité, plutôt que celui de la sensibilité au genre et à la culture. Avec la nouvelle décennie, les liens entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement, les déplacements et les droits des femmes ont été élaborés.[i]



Rôle de la Commission des Nations unies sur le statut des femmes (CSW)

Le programme d'action de Beijing est un document fondamental pour la promotion et la réalisation des droits des femmes dans le monde entier et elle est utilisée dans les activités de plaidoyer de nombreuses organisations. Parmi celles-ci, la Commission de la condition de la femme des Nations unies (CSW) reste la plateforme mondiale la plus influente en matière de politique des droits de la femme, bien que son impact ait diminué. Dans le passé, la société civile a joué un rôle clé dans la promotion du rôle de la CSW dans l'élaboration d'accords novateurs révolutionnaire tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), y compris son protocole facultatif. Mais lors des examens des 20e et 25e anniversaires du PAB, la participation de la société civile a été considérablement réduite[i] . **Beijing+5 a été le dernier examen du PAP à produire un document final négocié ; les examens suivants ont été relégués limités à des résumés des progrès nationaux et régionaux.**

À cela s'est ajoutée une réaction brutale des gouvernements membres de la Commission de la condition de la femme à l'égard des éléments essentiels du programme de Beijing et de la promotion générale des droits de la femme, transformant la Commission en un champ de bataille où des efforts intenses sont déployés pour maintenir la ligne de conduite concernant les engagements pris à Beijing. Ces facteurs ont contribué à ce que les conclusions concertées qui correspondent de la CCF et les déclarations politiques de l'année d'examen manquent d'engagement véritable ou d'élan, ce qui contraste fortement avec les réalisations de la conférence de Beijing de 1995.

Le Forum sur l'égalité des générations (GE), convoqué par ONU Femmes en 2021, a déclaré que "trop peu de choses ont changé"[i] depuis le programme d'action de Beijing. Afin de fournir un espace supplémentaire pour une action transformatrice, Génération Égalité a invité les gouvernements, les entreprises et les sociétés civiles à s'engager.

Dans le cadre de son plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes, GE a proposé six domaines pour guider l'action de la coalition :

- la violence fondée sur le sexe
- justice et droits économiques
- l'autonomie corporelle et la santé et les droits sexuels et génésiques reproductives
- action féministe pour la justice climatique
- la technologie et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes
- mouvement féministe et leadership direction

Ces catégories reprennent et condensent résumement les douze domaines d'action définis à Beijing, tout en reconnaissant la nécessité de répondre à un nouveau contexte et de redynamiser réactiver le processus. La plupart des douze domaines et ces six thèmes sont en interaction avec les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par tous les États membres des Nations unies en 2015. Les ODD comprennent, sans s'y limiter:

- l'élimination de la pauvreté (ODD 1)
- l'amélioration de la santé, y compris l'accès universel aux soins de santé sexuelle et reproductive (ODD 3)
- l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation (ODD 4)
- l'égalité entre les hommes et les femmes (ODD 5)
- le travail décent et la croissance économique (8)
- la réduction des inégalités là où les migrations sont officiellement logées la migration est présent (10)
- l'action pour le climat (13)
- et l'égalité d'accès à la justice (ODD 16).

L'initiative pour l'égalité entre les hommes et les femmes, qui se poursuit, a également apporté des ressources financières et une société civile mobilisée pour faire avancer le PAB. Fin 2024, le Pacte pour l'avenir des Nations unies a créé un processus de revitalisation de la CCF, axé sur la pertinence des politiques, l'efficacité et la participation de multiples parties prenantes. Ce processus aboutira à un plan présenté à l'Assemblée générale de 2025. Parallèlement, en mars, la Commission de la condition de la femme définira son programme d'action pour les cinq prochaines années.

Aujourd'hui, le monde est témoin de changements rapides qui méritent une intervention urgente. Les 30 années d'examen et de plaidoyer autour du programme d'action ont été instables. Faisant écho aux paroles de la féministe et poétesse Audre Lorde, selon lesquelles "il n'existe pas de lutte à thème unique parce que nous ne vivons pas des vies à thème unique", nous reconnaissons que les mentions sporadiques occasionnelles de la migration sont insuffisantes, car les droits des femmes ne peuvent être réalisés sans aborder également la question de la justice pour les migrants.



Les migrations, facteur déterminant des progrès en matière d'équité et d'égalité

Bien que la migration soit périodiquement mentionnée dans certains des [12 domaines critiques du](#) PAB, elle n'a pas de statut indépendant et n'est pas non plus intégrée dans la vision globale de la réalisation des droits de la femme. **En conséquences, la migration, ses conditions et ses facteurs déterminants ne doivent pas être envisagés. La migration, ses conditions et ses facteurs déterminants ne doivent pas être envisagés après coup. Au contraire, ils devraient être abordés dans le contexte de chacun des 12 domaines de la PAP et dans les vulnérabilités croisées créées par des facteurs tels que la race, l'ethnicité, l'origine nationale, les capacités et le statut de migrant.** Cela permettrait de mettre en lumière les obstacles aux droits des femmes migrantes et la nécessité d'englober les droits du travail pour toutes les travailleuses migrantes.



Les femmes migrantes représentent près de la moitié des migrants internationaux dans le monde[i] - environ 135 millions en 2020, dont 70 millions de travailleuses migrantes occupant des emplois faiblement rémunérés[ii] . Il est difficile de fournir des statistiques sur la migration irrégulière, mais l'estimation "prudente" est de 58 millions de migrants en 2021 . [iii]

Les femmes migrantes et leurs familles sont confrontées à des situations précaires tout au long de leur parcours migratoire. Leurs réalités sont mentionnées à la fois dans le PAB et dans les ODD, qu'il s'agisse de l'économie, de l'accès à des services publics de qualité, du travail décent ou de la protection de l'environnement. Des chercheurs ont tiré la sonnette d'alarme : les conditions de vie des femmes pourraient être pires en 2030 qu'en 2015.[i] Il est impossible de concevoir une solution pour les femmes vivant dans la pauvreté sans aborder la question de la migration. Les femmes qui migrent pour de multiples raisons, y compris la recherche d'opportunités économiques ou l'accompagnement de leur mari dans le pays où il travaille, sont confrontées à une triple précarité :

- **une vie de pauvreté dans leur nouveau pays de résidence**, parfois exacerbée par la servitude pour dettes induite par le coût de la migration ;
- **la précarité dans les domaines d'emploi féminisés** tels que l'hôtellerie, les services, le travail indépendant et d'autres secteurs informels ; et
- **la charge supplémentaire du travail non rémunéré.** Si elles migrent seules, elles sont souvent chefs de famille. Aux États-Unis, par exemple, plus d'un tiers des mères immigrées sont le soutien de leur famille[i]. Ce chiffre augmente lorsqu'il est ventilé par race. Si elles migrent avec leurs homologues masculins, elles sont susceptibles d'occuper des emplois non rémunérés et informels.



Les migrations sont une question transversale aux 12 domaines thématiques de la plate-forme d'action de Pékin :

Les femmes et l'économie : Aborder la question de la justice économique pour les femmes implique une réflexion sur le travail féminisé. Souvent surnommés "sales, dangereux et dégradants" [i] ["emplois 3D"], les emplois informels ne sont pas attrayants pour les populations locales qui ont davantage d'opportunités d'emploi et de protections. Outre leur caractère souvent informel et la discrimination, le racisme et la xénophobie auxquels sont confrontées les femmes migrantes, ces emplois 3D emploient de manière disproportionnée et sous-évaluent les femmes migrantes. Au niveau macroéconomique, le néolibéralisme a joué un rôle central dans l'affaiblissement des économies des pays du Sud, avec des conséquences spécifiques pour les femmes et les pauvres les nécessiteux, qui constituent la majeure partie de la population des travailleurs migrants.

Atteindre l'équité pour les femmes par le biais de politiques économiques néolibérales est une entreprise contradictoire, car c'est cette même économie qui produit une intensification de l'exploitation. Fuyant les crises économiques dans leurs communautés d'origine induites par la dette extérieure, la dégradation de l'environnement et les inégalités coloniales historiques, elles endurent la dépossession économique, forcées de travailler dans des emplois mal rémunérés et précaires. Simultanément, lorsque les oligarchies accèdent au pouvoir, les élites politiques optent parfois pour des économies fermées nationalistes. Que ce soit par le biais de politiques économiques néolibérales mondialisées ou séparatistes, les pauvres du Nord et les populations du Sud souffrent de la même manière.

Éducation et formation des femmes : L'éducation à elle seule ne suffit pas à relever les défis auxquels sont confrontées les femmes migrantes, car il ne s'agit pas d'une question de connaissance et de sensibilisation, mais plutôt d'une question de classe, de discrimination raciale/ethnique et d'autres discriminations, ainsi que d'une politique restrictive. Les femmes migrantes faiblement rémunérées, par exemple, occupent des emplois informels qui n'ont généralement pas d'accréditation officielle. Nombreuses d'entre elles n'ont pas pu accéder à l'éducation formelle en raison de leur pauvreté, ce qui les a disqualifiées pour certains emplois. Les femmes qui occupent ces emplois ne sont pas peu qualifiées, mais faiblement rémunérées, ce qui fait que les discours sur l'éducation en tant que "grand égalisateur" ne parviennent pas à améliorer leur situation.

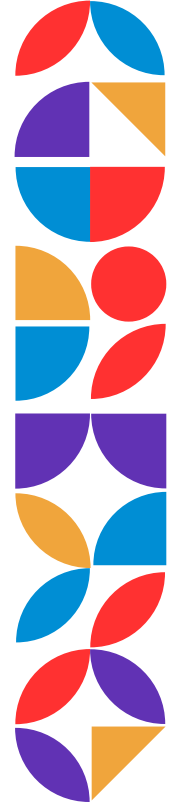
Même dans le cas d'un migrant ou d'un réfugié au statut socio-économique plus élevé, les pays du Nord peuvent empêcher le transfert de crédits et

l'obtention d'équivalences, tandis que de nombreux pays du Sud ont réservé l'accès à certaines professions à leurs seuls propres citoyens. Quel que soit leur niveau d'éducation, les sans-papiers sont exclus de l'emploi formel, ce qui les cantonne dans des emplois subalternes et sous-payés.

Les femmes et la santé : Les femmes constituent un groupe démographique clé dans le domaine des soins. Elles sont à la fois prestataires et bénéficiaires des services de santé. Lors d'une crise sanitaire, les femmes sont les plus touchées en raison de l'augmentation du travail de soins et, parmi elles, les femmes migrantes sont confrontées à des obstacles supplémentaires. Cette fracture dans l'accès à la nourriture et aux soins de santé a été récemment mise en évidence lorsque des millions de travailleurs informels ont parcouru des milliers de kilomètres pour rentrer chez eux lors de la pandémie de COVID-19, les femmes et les enfants étant les plus touchés. Dans le même temps, les pays riches ont augmenté les visas de travail pour les professionnels de santé qualifiés pendant la pandémie, vidant les économies des pays du Sud de leur personnel de santé[i]. Avec les systèmes de santé privatisés, le personnel de santé est sous-payé, les travailleurs informels peuvent manquer d'outils de protection de base et les femmes migrantes n'ont pas de sécurité sociale ou d'assurance maladie.

Le statut migratoire devient un obstacle à l'accès au droit à la santé, les femmes migrantes sans papiers ne pouvant pas accéder aux services de santé publique essentiels en raison de politiques discriminatoires et racistes et de restrictions anti-immigrés imposées par les gouvernements. La santé génésique devient une préoccupation secondaire dans les politiques concernant les femmes migrantes, à moins qu'elles ne soient conçues pour nier ce droit. Les femmes migrantes peuvent être soumises à des stérilisations forcées[ii], n'ont pas accès aux services de santé génésique et peuvent être soumises à des tests de grossesse réguliers par les employeurs sans leur consentement. Les travailleuses migrantes sont souvent criminalisées pour la maternité et l'avortement dans leur contexte de migration en raison de leur statut migratoire, même lorsque l'avortement est légal. [iii]

La violence à l'égard des femmes : La violence obstétrique[i] n'est qu'une des formes de violence à l'égard des femmes. Les femmes migrantes, réfugiées et déplacées sont exposées à un danger disproportionné, qu'il s'agisse de violence de la part d'un partenaire intime, de violence domestique, de violence de la part d'agents de l'État en transition ou en détention, ou de violence sur le lieu de travail sans recours, en particulier si





elles sont sans papiers ou racialisées. Par exemple, les travailleurs domestiques migrants de ménage avec un contexte migratoire soumis à des politiques nationales du travail qui ne reconnaissent pas le travail domestique comme un travail n'ont aucun recours pour dénoncer la violence sur leur lieu de travail, tout simplement parce qu'il n'est pas considéré comme un lieu de travail. En outre, ils peuvent être exclus des lois interdisant la violence domestique. Non seulement le cadre législatif fait défaut et l'accès à la justice est difficile, mais les possibilités de dénoncer ces violences le sont tout autant.

Les femmes et les conflits armés : La longue liste des guerres et des coups d'État en cours fait des femmes, de la paix et de la sécurité une priorité urgente. Ce n'est un secret pour personne que les femmes sont les premières victimes de ces conflits, leur corps devenant un champ de bataille, nombre d'entre elles étant bloquées dans les zones frontalières ou demandant des visas et le statut de réfugié ou d'asile. Les femmes prennent également en charge les enfants, les personnes âgées, les blessés et les autres membres de leur communauté, ce qui nécessite un niveau de soutien plus élevé. Dans les situations d'urgence sanitaire dans les zones de conflit, les travailleuses de la santé sont confrontées à un risque élevé d'insécurité et de violence, mais elles continuent à fournir des soins de santé vitaux à la population. Si elles demandent un visa humanitaire ou l'asile, leur pays d'origine - souvent marqué d'un drapeau rouge en raison d'un conflit armé - est un motif de rejet de leur demande. Nombreux sont ceux qui ne peuvent même pas déposer de demande lorsque les ambassades et les services consulaires sont fermés et que leur mobilité est entravée. De même, pendant les guerres et les conflits, les citoyens fuient pour se mettre à l'abri et les travailleurs domestiques et agricoles migrants peuvent être abandonnés à leur sort sans aucune protection.

Les femmes et l'environnement : La mobilité des femmes est également induite et entravée par la crise climatique, d'où la nécessité d'accorder une attention particulière aux femmes déplacées à l'intérieur du pays et lorsqu'elles traversent les frontières. Les déplacements peuvent être dus à la destruction des terres agricoles, à l'érosion, à la déforestation, à la sécheresse, à la montée des eaux, aux incendies de forêt et aux inondations, ainsi qu'à d'autres catastrophes climatiques et environnementales. Sans moyens de subsistance, ils peuvent chercher un emploi en ville ou émigrer à l'étranger. Elles sont parfois victimes de la



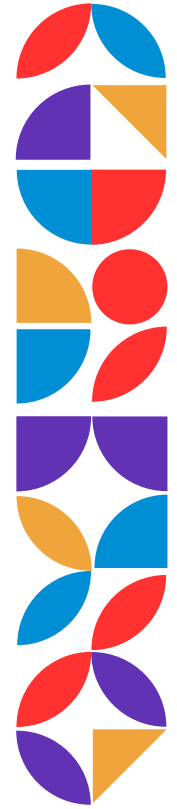
traite des êtres humains contre leur gré, choisissant entre le mal connu et le mal inconnu. Les femmes qui migrent depuis les pays du Sud, où l'impact du changement climatique est le plus important, peuvent être amenées à jouer le rôle de pourvoyeuses de nourriture pendant la sécheresse, la famine et le voyage de migration. Pourtant, elles apportent avec elles une connaissance approfondie de l'adaptation au changement environnemental, ainsi que leur savoir local et accumulé.

Les femmes migrantes dans les médias : La représentation raciale des femmes migrantes dans les médias grand public est le plus souvent basée sur des histoires à dormir debout qui mettent l'accent sur les approches de victime et de sauveur, induisant des sentiments de pitié plutôt que de solidarité et reproduisant le trope de la protection des femmes, et non de leurs droits. Dans de rares cas, ces représentations optent pour des histoires de réussite individuelle où la femme migrante se tire d'affaire pour accéder à une vie décente, tandis que le revers de la médaille consiste à blâmer les migrants qui n'y parviennent pas pour leur propre misère. Avec la montée de la xénophobie, cette représentation s'appuie souvent sur des stéréotypes raciaux selon lesquels les femmes migrantes sont culturellement inférieures ou incapables de s'occuper de leurs propres enfants.

Les politiques qui décrivent les migrants comme inférieurs (y compris les politiques qui cherchent prétendument à les "protéger" de pratiques telles que les mutilations génitales féminines) remettent également en question leurs compétences parentales - exposant tout enfant, y compris la petite fille, au risque d'être séparé de sa famille s'il est pris en charge par les services de l'enfance ou si sa mère migrante est emprisonnée ou expulsée. En outre, les enfants nés de femmes migrantes dans des pays où la nationalité est établie par le parent masculin et/ou dans des pays où les femmes migrantes sont informelles et/ou où les relations intimes sont interdites aux migrants, sont prédisposés au risque d'apatridie, ce qui crée à son tour une vulnérabilité supplémentaire liée à la migration . [i]

Mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes : Ces mécanismes étatiques font défaut lorsqu'il s'agit de migration. Les institutions gouvernementales qui ont le mandat de travailler sur la migration sont associées à la sécurité nationale et à la menace étrangère, et non à l'équité entre les sexes et aux droits de l'homme. Elles traitent les

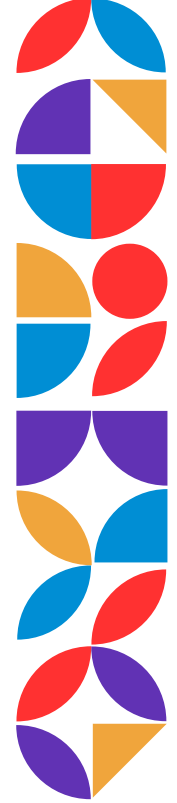
migrants comme un choc endogène pour la nation. Plusieurs pays qui ont adopté avec enthousiasme des politiques étrangères féministes ont séparé ces politiques des politiques de migration, de commerce et de finance, et de sécurité nationale. Les organes gouvernementaux spécifiquement chargés de promouvoir l'égalité des sexes doivent inclure toutes les femmes migrantes, quel que soit leur statut, dans leurs travaux et leurs processus décisionnels. Une législation nationale ambitieuse sur l'égalité des sexes qui n'inclut pas explicitement les femmes migrantes sans papiers, par exemple, les laisse pour compte. Les systèmes d'assistance financière et technique aux femmes ne doivent pas faire de discrimination entre les locales et les migrantes, avec ou sans papiers. Ils doivent développer activement leurs activités de sensibilisation pour qu'elles soient complètes, accessibles et sans risque.



Pouvoir et prise de décision : Les migrants dans leur ensemble ne sont pas représentés de manière cohérente dans les espaces de prise de décision dans les pays d'origine et de destination, car ils sont souvent issus de communautés marginalisées en raison de leur sexe, de leur classe, de leur caste, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur handicap, etc. D'autres couches de vulnérabilité s'ajoutent à l'arrivée dans le pays de destination, où elles doivent composer avec leur statut de migrant nouvellement acquis, les barrières institutionnelles, le manque d'accès à l'information et la diminution de l'accès à la justice. Les femmes migrantes ne peuvent pas accéder aux syndicats en raison de leur emploi précaire et temporaire et de leur statut de visa, comme dans le cas des visas liés à l'employeur ou du système de la kafala. Dans de nombreux pays, les travailleurs migrants sont privés de leurs droits fondamentaux, en particulier le droit à la liberté d'association et à la négociation collective. Organiser les travailleuses migrantes et encourager leur leadership au sein des syndicats reste un défi à relever.

La situation est pire pour les institutions nationales de prise de décision, car elles sont conçues pour favoriser la participation des citoyens. Les rares fois où une voix de migrant est entendue sur une telle plateforme, elle l'est en tant qu'exemple et non en tant qu'autorité. Lorsqu'il s'agit d'espaces décisionnels internationaux, tels que l'examen du PAB, les femmes migrantes se heurtent systématiquement à des obstacles pour accéder aux espaces qui accueillent ces examens, en raison des exigences en matière de visa, du manque d'accès à des titres officiels et des coûts prohibitifs. En outre, le thème de la "migration" lui-même ne reçoit pas toute la place qu'il mérite.

Droits de l'homme des femmes : Les droits humains des femmes migrantes sont mis à mal. Leurs réalités particulières doivent être prises en compte dans la législation et la politique pour que leurs droits soient respectés. Cela concerne toutes les femmes migrantes, quel que soit leur statut migratoire. L'expression "droits de l'homme" peut être utilisée comme un euphémisme pour désigner les droits des citoyens, car il existe une infinité d'exigences structurelles nécessaires pour reprendre, obtenir et maintenir ces droits. Les femmes migrantes défenseurs des droits de l'homme sont confrontées à des menaces et à des violations de leurs propres droits alors qu'elles défendent les droits de leurs communautés. En tant que question transversale à ces 12 domaines, la migration doit servir de test décisif dans l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la plate-forme d'action de Pékin et de l'expansion qui en découle.

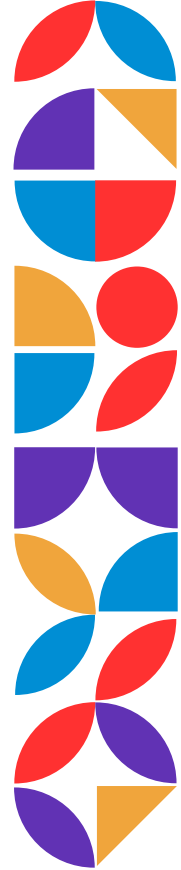


III. The Way Forward

L'examen de Beijing+30 intervient à un moment où les déplacements se multiplient, accompagnés d'une hostilité croissante à l'égard des migrants et d'une sécurisation de la migration. La réaction des citoyens à des décennies d'austérité et leur expérience d'une profonde insécurité économique sont souvent exploitées par les politiciens, qui accusent les migrants d'être responsables de cette situation et s'en servent comme d'un outil pour mettre en place des gouvernements répressifs. Les femmes migrantes, les personnes issues de la diversité de genre et leurs familles courent ainsi un plus grand risque de subir des préjudices, notamment la vulnérabilité à la traite, la séparation d'avec la famille et les enfants, la criminalisation et l'incarcération, ainsi que l'appauvrissement générationnel. *L'intervention des féministes et de la société civile pour centrer la migration et la solidarité féministe intersectorielle qui reconnaît la nature interdépendante de nos problèmes sont indispensables si nous voulons mettre fin à la réaction négative et faire progresser tous les droits des femmes.*

Dans ce contexte, le réseau Women in Migration Network (WIMN) a convoqué des organisations membres, des femmes de la base leaders en matière de migration et des alliés féministes issus de multiples secteurs pour un Forum féministe sur la migration et le déplacement (FFMD) en décembre 2024, afin de faire avancer un programme de politique migratoire féministe intersectorielle de bas en haut.

Les revendications issues du FFMD sont un outil contre l'autoritarisme, fondé sur la capacité à construire une communauté et une solidarité qui impliquent tout le monde - à la fois les nationaux et tous les migrants.



Nous appelons les gouvernements à :

Cycle de migration

Adopter une approche de la migration fondée sur les droits de l'homme à tous les stades - origine, transit, destination et retour. Mener une coopération internationale, s'attaquer aux causes profondes de la migration et garantir des conditions dignes aux migrants, notamment l'accès à la justice, aux moyens de subsistance et à la protection contre la violence.

Criminalisation, détention et violence

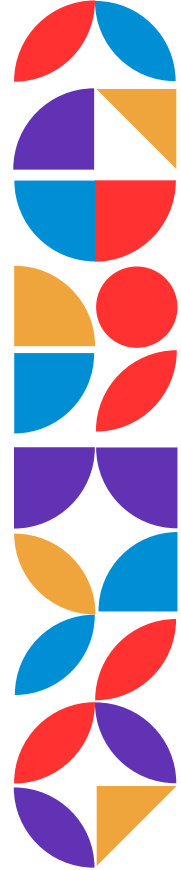
Mettre fin à la criminalisation et à la stigmatisation des migrants ainsi qu'à l'élimination de la détention, de la violence et des abus au sein du système migratoire. Combattre la xénophobie et protéger les migrants contre toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le sexe.

Régularisation et voies d'accès régulières

Établir des voies de migration sûres et fondées sur les droits de l'homme. Garantir et protéger l'unité familiale et l'accès aux documents légaux pour tous les migrants.

Migrants disparus

Traiter d'urgence la question des migrants disparus en établissant des mécanismes permettant aux familles de demander justice, en améliorant le partage des données entre les pays et en menant des enquêtes approfondies sur les cas de personnes disparues.



Droits du travail

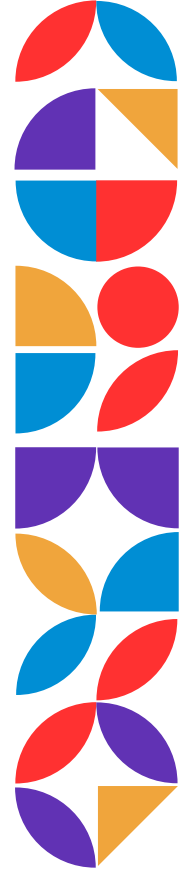
Garantir les droits fondamentaux du travail et des conditions de travail décentes pour tous les migrants, y compris des salaires décents, une protection sociale, des environnements de travail sûrs et une protection contre l'exploitation. Mettre fin aux contrats de travail temporaires qui exploitent les migrants et ne leur permettent pas de bénéficier d'une migration fondée sur les droits, y compris l'unité familiale, les droits du travail et les voies d'accès au statut permanent. Reconnaître la valeur sociale et économique du travail d'assistance et le droit humain à l'assistance, sur la base d'un cadre des 5R pour reconstruire l'organisation sociale de l'assistance.

Accès aux services, aux protections sociales et à la justice

Garantir l'accès aux services publics essentiels, aux protections sociales et à la justice portable pour tous les migrants, quel que soit leur statut d'immigration. Cela inclut un accès sûr et non discriminatoire aux soins de santé, à l'éducation, au logement et à l'assistance juridique, tout en veillant à ce que l'utilisation de ces services essentiels ne constitue pas une menace d'expulsion et que la prestation de ces services n'entraîne pas de sanctions à l'encontre des travailleurs des services publics qui les fournissent.

Droit à l'unité familiale

Adopter et mettre en œuvre des politiques qui soutiennent les parents migrants et leurs enfants. Veiller à ce que ces politiques mettent l'accent sur l'intérêt supérieur de l'enfant, l'importance du regroupement familial et la nécessité de répondre aux besoins spécifiques des enfants et des adolescents migrants.



Guerre, conflit, intervention et occupation

Faire respecter les normes internationales, y compris les résolutions des Nations unies. Mettre en place des mécanismes de protection pour les activistes, les journalistes, les travailleurs de la santé, les premiers intervenants et les défenseurs de première ligne. Mettre un terme au déploiement de travailleurs migrants dans les zones de conflit. Garantir les droits et la sécurité des travailleurs migrants dans les zones de conflit, y compris leur protection contre la violence et la traite, et assurer l'accès à l'aide humanitaire. Mettre fin à la détention arbitraire.

Participation politique

Faciliter la participation des femmes migrantes aux processus décisionnels en faisant entendre leur voix dans l'élaboration des politiques, en garantissant leurs droits fondamentaux en matière de travail, à savoir la liberté d'association et de négociation collective, et en offrant aux communautés migrantes des possibilités d'éducation et de développement de l'esprit d'initiative.

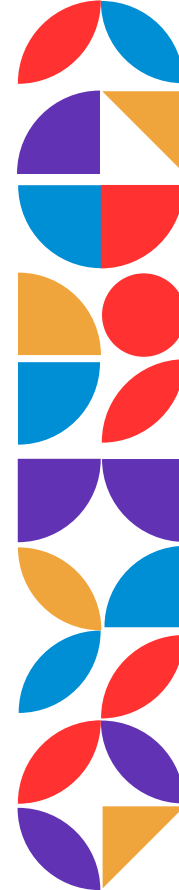
Les récits

Remettre en question les récits néfastes qui criminalisent, stigmatisent et déshumanisent les migrants. Remettre particulièrement en question les récits racistes. Reconnaître l'action des femmes migrantes et des personnes de sexe différent et aborder les dimensions sexospécifiques de la migration.

Le changement climatique

Reconnaître l'impact du changement climatique sur les migrations, promouvoir la justice climatique, une transition juste et équitable et mettre en œuvre des réponses fondées sur les droits de l'homme aux déplacements induits par le climat. Remettre en cause les permis de travail temporaires accordés aux personnes déplacées en raison du climat, qui portent atteinte aux droits du travail et aux droits des migrants. S'attaquer aux causes profondes du changement climatique, demander des comptes aux pollueurs, promouvoir des services publics de qualité pour soutenir l'adaptation et la résilience, et protéger les droits des communautés déplacées.

Nous exhortons la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à :



Faire de la migration un élément central

Faire de la migration une priorité émergente essentielle pour la réalisation de l'équité et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un élément transversal de l'ensemble des 12 domaines critiques. Faire de la migration un thème du prochain agenda quinquennal.

Représentation de la société civile

Garantir l'accès de la société civile aux processus d'examen du PAB et à la Commission de la condition de la femme, en particulier les organisations de base, les petites organisations et les organisations de femmes migrantes. Cela inclut les accréditations, les visas, l'accessibilité linguistique et le financement. Faciliter leur participation au sein du gouvernement et aux événements parallèles.

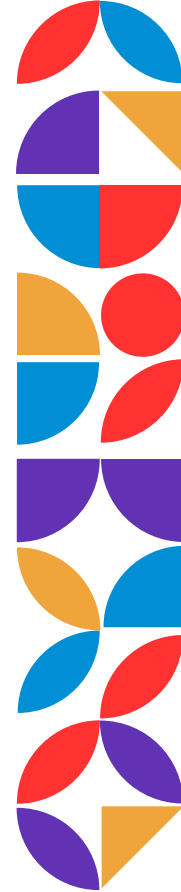
Conclusion

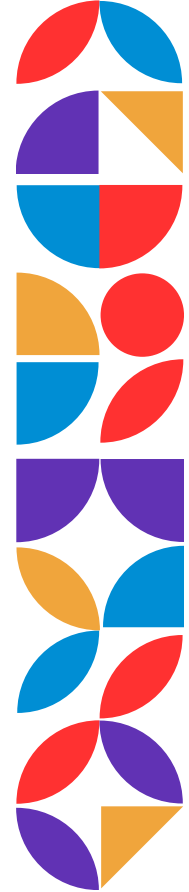
Les droits des migrants sont des droits des femmes et des droits de l'homme, présents dans toutes les facettes de l'élaboration des politiques et de la vie, et doivent donc être abordés dans le contexte global du programme d'action de Beijing et du programme des Nations unies pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Les gouvernements autoritaires qui s'opposent aux libertés civiles ont accédé au pouvoir en exploitant les angoisses du public pour alimenter la xénophobie tout en criminalisant et en déshumanisant les migrants. Cette situation viole non seulement les droits de l'homme des migrants, mais porte également atteinte aux principes démocratiques, aux droits des femmes et aux acquis sociaux et économiques pour tous. Les problèmes sont multiples et divers, mais la solution est commune : la solidarité dans toutes les causes et dans tous les espaces, sans négliger les migrants, mais en centrant leur justice sur toutes les revendications politiques. Une politique migratoire féministe intersectionnelle n'est pas seulement pour les migrants, elle est cruciale pour contrer la vague d'autoritarisme et construire un monde plus juste et équitable pour tous.



Notes de fin

- [i] Arundhati Roy (2000). "La pandémie est un portail", dans Azadi : Liberté. Fascism. Fiction, Haymarket Books.
- [ii] Coups d'État et guerres : Nigeria (2009 - en cours) ; Éthiopie (2018 - en cours) ; Mali (2020, 2021) ; Burkina Faso (2022) ; Guinée (2021) ; Gabon (2023) ; Soudan (2021, 2023, en cours) ; Tunisie (2021) ; Myanmar (2021) ; Nicaragua (2021) ; Tchad (2021) ; Haut-Karabakh (2020) ; Yémen (2014, 2015, 2023, en cours) ; Palestine (2008-2009, 2012, 2014, 2021, 2023, en cours) ; Ukraine (2022, en cours). Déclin des droits civils : Inde (2019) ; Hong Kong (2020) ; Pologne (2015, 2021) ; États-Unis (2017 ; 2024) ; Royaume-Uni (2020), etc.
- [iii] Inondations, incendies, sécheresses et ouragans : Pakistan (2022) ; Europe occidentale (2021) ; Californie (2020, 2023 ; 2025), Australie (2019, 2020) ; Canada (2023) ; Amérique du Nord occidentale (2021) ; Europe (2022) ; Madagascar (2021) ; Louisiane (2020) ; Floride (2020), etc.
- [iv] Résolution 1, "Programme d'action de Beijing" (1995). ONU Femmes. https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/C/SW/PFA_E_Final_WEB.pdf
- [v] Document final, "Actions et initiatives futures pour mettre en œuvre la déclaration et le programme d'action de Beijing" (2000). Introduction, paragraphe 5, p. 207.
- [vi] "Examen quinquennal de la mise en œuvre de la déclaration et de le programme d'action de Beijing (Beijing + 5), tenu à l'Assemblée générale du 5 au 9 juin 2000" (2000), ONU Femmes. <https://www.un.org/womenwatch/daw/followup/beijing+5>.
- [vii] "No Setbacks Suffered, Few Gains Made During Beijing Platform Review", (2020). Guttmacher Policy Review, Volume 3 (Issue 4). <https://www.guttmacher.org/perspectives/2020/08/no-setbacks-suffered-few-gains-made-during-beijing-platform-review>.
- [viii] Note 6 : paragraphes 29 et 42.
- [ix] Document final, "Actions et initiatives futures pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing" (2000). Introduction, 98b p. 261 Voir également l'évolution du document final à travers le processus de négociation :
- [x] Voir "Beijing +5 : Assessing Reproductive Rights", Briefing Paper, 2000. Centre pour les droits reproductifs. https://reproductiverights.org/wp-content/uploads/2018/08/pub_bp_Beijing5.pdf
- [xi] "Examen et évaluation de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale" (2020). Rapport du Secrétaire général. Conseil économique et social des Nations unies, paragraphes 16, 19, 114, 223, 269 et 209.
- [xii] Sanam Amin (2020). « From World Conferences to 'Generation Equality': Defending Beijing and building a new feminist agenda », Australian Human Rights Institute.
- [xiii] Action Coalitions : « Global Acceleration Plan: Executive Summary », Génération Égalité. 2021. Développement durable Beijing +26
- [xiv] « International Migrant Stock » (2020), Division de la population des Nations Unies. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.





-
- [xv] Voir « Rapport sur les migrations dans le monde » (2024), Organisation internationale pour les migrations. <https://worldmigrationreport.iom.int/msite/wmr-2024-interactive/>
- [xvi] « Protéger les droits des travailleurs migrants en situation irrégulière et lutter contre la migration irrégulière de main-d'œuvre : un recueil » (2021). Organisation internationale du travail, p. 2.
- [xvii] "Un avenir égalitaire en crise ? Résultats de l'enquête 2024" (2024). Indice de genre des ODD. Seattle : Equal Measures 2030.
- [xviii] "Profil des femmes immigrées sur le marché du travail" (2021). Centre pour le progrès américain.
- [xix] « Module 9 : Travailler avec des groupes vulnérables ». (2010, 2022) Programme de l'OIT sur la mise en place de systèmes d'inspection du travail modernes et efficaces. Organisation internationale du travail.
- [xx] « Impacts de la Covid-19 sur les travailleurs migrants de la santé » (2022). Internationale des services publics.
- [xxi] Yasmine, Rola, et Batoul Sukkar (2019). "La maternité restreinte : L'État libanais à l'heure de l'évolution de la démographie et des valeurs morales." *Questions de santé sexuelle et reproductive* 27 (2) : 27–38. <https://doi.org/10.1080/26410397.2019.1643192>.
- [xxii] "Emprisonnée en Malaisie après un avortement légal". (2018) Centre pour les droits reproductifs. <https://reproductiverights.org/imprisoned-in-malaysia-after-legal-abortion/>
- [xxiii] van der Waal, Rodante, Kaveri Mayra, Anna Horn et Rachelle Chadwick. (2023) « Obstetric Violence: An Intersectional Refraction through Abolition Feminism. » *Feminist Anthropology* (Hoboken, N.J.) 4 (1): 91–114. <https://doi.org/10.1002/fea2.12097>.
- [xxiv] Fernandez, Bina, Thomas McGee, Zahra Albarazi, Deirdre Brennan et Karen Block. (2023). « Risque d'apatridie : Children Born in Lebanon to Migrant Domestic Workers. » *The International Migration Review*. <https://doi.org/10.1177/01979183231186794>.

Auteure: Roula Seghaier

Équipe éditoriale : Catherine Tactaquin et Carol Barton, avec la contribution du groupe de travail WIMN Beijing+30

Conception : Catherine Tactaquin

www.womeninmigration.org
wimninfo@womeninmigration.org